



---

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial Coleman Fuel

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées

##### Secteur d'utilisation [SU]

SU21 - Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)

##### Conditions d'utilisation recommandées

Combustible

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur

Camping Gaz (Schweiz) AG  
Route du Tir Fédéral 10, CH-1762 Givisiez  
Téléphone +41(0)26 460 40 40

#### Service des renseignements

Téléphone +41(0)26 460 40 40  
E-mail (personne compétente):  
info@campingaz.ch

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

#### Renseignements en cas d'urgence

Tox Zentrum Schweiz  
Téléphone 145

#### Fabricant

Camping Gaz (Schweiz) AG  
Route du Tir Fédéral 10, CH-1762 Givisiez  
Téléphone +41(0)26 460 40 40

#### Service des renseignements

Téléphone +41(0)26 460 40 40  
E-mail (personne compétente):  
info@campingaz.ch

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

#### Renseignements en cas d'urgence

Tox Zentrum Schweiz  
Téléphone 145

---

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et  
catégories des risques

Consignes en  
cas de danger

Méthode de classification

---

Flam. Liq. 2

H225

## Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et catégories des risques	Consignes en cas de danger	Méthode de classification
Skin Irrit. 2	H315	
STOT SE 3	H336	
Asp. Tox. 1	H304	
Aquatic Chronic 2	H411	

### Indications complémentaires

Note P: La classification comme cancérigène ou mutagène peut ne pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de benzène.

La préparation est classée dangereuse dans le sens de la Directive 1999/45/EC.

Le mélange est classé dangereux dans le sens de l'ordonnance CE n° 1272/2008 (GHS).

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]



GHS02



GHS07



GHS08



GHS09

### Mot signal

Danger

### Consignes en cas de risques physiques

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

### Consignes en cas de risques pour la santé

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### Consignes en cas de risques pour l'environnement

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Consignes de sécurité

#### Généralités

P102 Tenir hors de portée des enfants.

#### Prévention

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

#### Réaction

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

#### Stockage

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

#### Evacuation

P502 Les conteneurs vides doivent être apportés au point de collecte du recyclage, les conteneurs contenant encore du gaz doivent être apportés au point d'élimination des déchets dangereux.

### Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

Kohlenwasserstoffe, C7-C9, Kohlenwasserstoffe, C9-C10

### 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

non applicable

### 3.2. Mélanges

#### Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - 67/548/CEE
109-66-0	203-692-4	pentane	25 - 50	F+ R12; Xn R65; R66; R67; N R51-53
142-82-5	205-563-8	n-heptane	10 - 25	F R11; Xn R65; Xi R38; R67; N R50-53
	920-750-0	Kohlenwasserstoffe, C7-C9	20 - 50	
	927-241-2	Kohlenwasserstoffe, C9-C10	2,5 - 10	

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
109-66-0	203-692-4	pentane	25 - 50	Flam. Liq. 2, H225 / Asp. Tox. 1, H304 / STOT SE 3, H336 / Aquatic Chronic 2, H411
142-82-5	205-563-8	n-heptane	10 - 25	Flam. Liq. 2, H225 / Asp. Tox. 1, H304 / Skin Irrit. 2, H315 / STOT SE 3, H336 / Aquatic Acute 1, H400 / Aquatic Chronic 1, H410
	920-750-0	Kohlenwasserstoffe, C7-C9	20 - 50	Flam. Liq. 2, H225 / Asp. Tox. 1, H304 / STOT SE 3, H336 / Aquatic Chronic 2, H411
	927-241-2	Kohlenwasserstoffe, C9-C10	2,5 - 10	Falm Liq. 3, H226 / Asp. Tox 1, H304 / STOT SE 3, H336 / Aquatic Chronic 3, H412

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Remarques générales

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

Eloigner immédiatement les personnes contaminées par le produit et les transporter à l'air frais.

#### Après inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre.

En cas d'inhalation massive de vapeurs, appeler aussitôt un médecin.

Respiration à l'aide d'un masque facial filtrant ou d'un appareil respiratoire.

#### Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.

En cas de gelures, laver abondamment à l'eau sans retirer les vêtements.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau tiède et consulter un spécialiste.

#### Après ingestion

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées.

---

#### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

##### **Remarques s'adressant au médecin / dangers éventuels**

l'aspiration du produit peut provoquer des lésions des voies respiratoires ou des lésions pulmonaires.

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune information disponible.

---

### **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1. Moyen d'extinction**

##### **Agents d'extinction appropriés**

mousse stable aux alcools  
produits extincteurs en poudre  
dioxyde de carbone  
eau pulvérisée

##### **Moyens d'extinction inappropriés**

jet d'eau

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux  
Oxyde de carbone (CO)  
Dioxyde de carbone

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

##### **Équipement spécial de protection en cas d'incendie**

Les travaux d'extinction, de sauvetage et de nettoyage effectués lors du dégagement de gaz d'incendie ou de combustion sans flamme, doivent être réalisés exclusivement avec un appareil respiratoire lourd.

##### **Remarques diverses**

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

---

### **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

##### **Personnel non formé pour les cas d'urgence**

Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Veiller à assurer une aération suffisante.  
Mettre les personnes en sûreté.  
Utiliser un vêtement de protection individuelle.  
Tenir à l'écart des sources d'ignition.  
Surveiller la présence du gaz au niveau du sol (gaz plus lourd que l'air) et aussi dans la direction du vent.

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.  
Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Veiller à assurer une aération suffisante.  
Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés.  
Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. liant universel).

##### **Remarques complémentaires**

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir chapitre 7.  
Informations concernant les équipements individuels de protection : voir chapitre 8.

Informations concernant l'élimination : voir chapitre 13.

#### **6.4. Référence à d'autres sections**

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Evacuation: voir paragraphe 13

Protection individuelle: voir paragraphe 8

---

## **SECTION 7: Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

#### **Précautions lors de la manipulation**

En cas de manipulation sur récipient ouvert, prévoir un dispositif d'aspiration des vapeurs.

Lors du déchargement, du transvasement et du remplissage, prévoir un dispositif d'aspiration.

Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Veiller à la bonne aération de la pièce y compris au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

#### **Mesures générales de protection**

Éviter d'inspirer les vapeurs.

Éviter de toucher avec les yeux.

#### **Mesures d'hygiène**

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Travailler dans des locaux bien aérés.

Conserver à l'écart des aliments et boissons.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

#### **Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion**

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.

Le produit est facilement inflammable.

Les vapeurs denses peuvent initier une inflammation à une distance importante.

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

Risque d'explosion lors de la pénétration du liquide dans les canalisations.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques (mise à la terre lors du transvasement).

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

#### **Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs**

Aire de stockage dotée d'une bonne aération.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

#### **Remarques relatives au stockage avec d'autres produits**

Ne pas stocker avec des matières combustibles.

Ne pas stocker ou transporter avec des produits alimentaires.

#### **Informations diverses relatives aux conditions de stockage**

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé.

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Stockier uniquement à l'air libre ou dans un local avec protection antidéflagrante.

**Classe de** 3  
**stockage (RFA)**

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Composants avec leurs valeurs limites relatives aux postes de travail à contrôler

CAS No	Désignation	Type	[mg/m3]	[ppm]	Remarque
	Heptan (alle Isomeren)	8 heures	1600	1(l)	SUVA
		Court terme	400		

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle (91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE ou 2009/161/UE)

CAS No	Désignation	Type	[mg/m3]	[ppm]	Remarque
109-66-0	pentane	8 heures	3000	1000	
142-82-5	n-heptane	8 heures	2085	500	

### 8.2. Contrôle de l'exposition

#### Protection respiratoire

en cas d'aération insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire

en cas de brève exposition, utiliser un appareil filtrant avec filtre A

#### Protection des mains

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]: caoutchouc nitrile ou butyle, 0,5 mm, ca. 480 Min. Veuillez tenir compte des indications du fabricant de relatives à l'imperméabilité et à la longévité ainsi que des conditions spéciales qui règnent aux postes de travail.

Non adapté: gants en matière synthétique

Non adapté: gants en PVC ou PE

#### Protection des yeux

lunettes de protection

#### Autres mesures de protection

vêtement de protection pour liquides

#### Dispositifs techniques appropriés de commande

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect	Couleur	Odeur
liquide	incolore	de solvant

#### Seuil olfactif

non déterminé

#### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
valeur pH	non déterminé				



	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>point d'ébullition</b>	71 °C				
<b>Température de fusion / Point de congélation</b>	non déterminé				
<b>Point d'éclair</b>	-17 °C				
<b>Vitesse d'évaporation</b>	non déterminé				
<b>Inflammation (à l'état solide)</b>	non déterminé				
<b>Inflammation (à l'état gazeux)</b>	non déterminé				
<b>Température d'inflammation</b>	223 °C				
<b>Température d'auto-inflammation</b>	non déterminé				
<b>Limite inférieure d'explosibilité</b>	0.9 - 7.2 Vol-%				
<b>Limite supérieure d'explosibilité</b>	7.8 Vol-%				
<b>Pression de vapeur</b>	650 hPa	25 °C			
<b>Densité relative</b>	0.703 g/cm <sup>3</sup>	20 °C			
<b>Densité de vapeur</b>	non déterminé				
<b>Solubilité dans l'eau</b>					insoluble
<b>Solubilité dans un autre produit</b>	non déterminé				
<b>Coefficient de distribution (n-octanol/ eau) (log P O/W)</b>	non déterminé				
<b>Température de décomposition</b>	non déterminé				
<b>Viscosité</b>	non déterminé				

**Propriétés comburantes**

Aucune information disponible.

**Propriétés explosives**

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

## 9.2. Autres informations

Aucune information disponible.

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Aucune information disponible.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

### 10.4. Conditions à éviter

Forme avec l'air un mélange gazeux explosif.

Possibilité de formation de mélanges vapeur/air inflammables en cas de stockage dans des récipients de grand volume et à température supérieure à la température ambiante.

### 10.5. Matières incompatibles

#### Substances à éviter

Réagit au contact des acides, des bases et des agents d'oxydation.

Forme avec l'air un mélange gazeux explosif.

Formation possible de mélanges inflammables avec l'air en cas d'échauffement au-dessus du point d'éclair et/ou en cas de pulvérisation ou de nébulisation.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

oxyde et dioxyde de carbone

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
<b>DL50 aiguë par ingestion</b>	> 17000 mg/kg	lapin		Heptan
<b>DL50 aiguë par contact avec la peau</b>	> 3000 mg/kg	lapin		Heptan
<b>CL50 aiguë par inhalation</b>	103 mg/l (4 h)	rat		Heptan
<b>Irritation de la peau</b>	Irritant			
<b>Sensibilisation de la peau</b>	non sensibilisant			

### Constatations empiriques

Expérience sur l'homme : peut provoquer des réactions d'hypersensibilisation cutanée chez les personnes qui y sont prédisposées  
l'aspiration du produit peut provoquer des lésions des voies respiratoires ou des lésions pulmonaires  
L'inhalation occasionne des douleurs de tête / des nausées  
le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations  
L'inhalation a un effet narcotique ou provoque une sensation d'ivresse  
Possibilité d'altération chronique de la santé

### Remarques générales

La classification a été effectuée par calcul d'après la Directive Préparations (1999/45/CEE).  
Le produit n'a pas été testé. Les indications découlent des caractéristiques propres aux composants élémentaires

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Effets toxiques sur l'environnement

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
<b>Poisson</b>	CL 50 1 - 10 mg/l			
<b>Algues</b>	CE 50 10 - 100 mg/l			

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucunes informations existantes.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

### 12.6. Autres effets nocifs

#### Remarques générales

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.  
En raison de la toxicité du produit envers les organismes aquatiques, ne pas le rejeter dans le milieu collecteur.  
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.  
Nocif pour les poissons et les bactéries.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Code déchets

13 07 03\*

#### Nom du déchet

autres combustibles (y compris mélanges)

Les déchets dont signalés par un astérisque sont considérés comme des déchets dangereux conformément à la directive 2008/98/CE relative aux déchets dangereux.

#### Recommandations relatives au produit

Traiter dans un centre d'élimination pour déchets spéciaux, en respectant les prescriptions correspondantes.  
Collecter les déchets dans des récipients appropriés, étiquetés et se fermant hermétiquement.  
L'élimination doit être prouvée par un document justificatif.  
Éliminer comme déchet dangereux.  
Compte tenu de la réglementation sur les déchets spéciaux, le produit doit être transporté après traitement dans une installation d'incinération agréée.

#### Recommandations relatives à l'emballage

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.  
Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.  
Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
<b>14.1. Numéro ONU</b>	3295	3295	3295
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A. (naphta léger (pétrole), hydrotraité; Naphta hydrotraité à point d'ébullition bas)	HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S. (Naphtha (petroleum), hydrotreated light; Low boiling point hydrogen treated naphtha)	HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S. (Naphtha (petroleum), hydrotreated light; Low boiling point hydrogen treated naphtha)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	3	3	3
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	II	II	II
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Non	Non	Non

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune information disponible.

#### Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID

Étiquette de danger 3  
code de restriction en tunnel D/E  
Code de classification F1  
Zusätzliche Kennzeichnung Symbol Fisch und Baum.

#### Transport maritime IMDG

MARINE POLLUTANT

---

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Directive COV (composants organiques volatils)

Teneur COV =100 %

(composants organiques volatils)

#### Réglementation nationale

Classe de danger pour l'eau 2

Polluant pour l'eau, propre classification

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

---

## SECTION 16: Autres informations

### Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

### Informations diverses

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

### Teneur des phrases R/H contenues dans le chapitre 3 (ne faisant pas référence à la classification du mélange!)

R 11 Facilement inflammable.

R 12 Extrêmement inflammable.

R 38 Irritant pour la peau.

R 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R 65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.